

L'apiculteur et l'apicultrice labellisé/e bénéficie de fonds de la Confédération

Le programme label d'or d'apisuisse doit également cette année, être renforcé. L'objectif est d'attirer de nouveaux membres et d'intensifier le label de qualité.

Claudia Eyer, présidente de la commission marketing d'apisuisse et Anja Ebener, directrice d'apiservice, Sonia Burri-Schmassmann membre de la commission d'apisuisse.

En 2016 également, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient par une aide financière, dans le cadre du programme OQuaDu (promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire), les mesures destinées à la promotion d'un produit agroalimentaire. Le miel label d'or fait partie de cette catégorie.

La requête présentée par apisuisse pour 2016 a été approuvée par l'OFAG. Une demande sera prochainement effectuée pour les subventions des années 2017 et 2018. Dans la situation actuelle, nous pensons que ces subventions nous seront encore accordées pour ces deux prochaines années.

En règle générale, l'OFAG met à disposition d'apisuisse, des moyens financiers pour accroître le nombre d'apiculteurs/-trices labellisés et la part de miel labellisé, respectivement pour garantir la qualité de ce dernier. Toutes les mesures sont financées au maximum à 50% par l'OFAG, les 50 % restants doivent être assumées par les apiculteurs labellisés, les sections, les associations cantonales ou régionales.

Il devient de plus en plus attrayant de devenir apiculteur/-trice labellisé/-e

Les apiculteurs/-trices labellisés bénéficient cette année des avantages suivants :

- Analyses du miel ou du pollen à prix préférentiel.
- Participation à un cours de formation ou de perfectionnement à un prix avantageux, sur les thèmes suivants : sensoriel du miel et chimie de miel.
- Premier contrôle d'exploitation gratuit pour nouveaux apiculteurs/-trices labellisés
- Rabais sur certains articles apicoles (brosses à abeilles et panneaux apiculteur/-trice labellisé/-e, à prix préférentiel auprès du shop de la VDRB).

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans la revue SAR.

Le financement de la Confédération permet aussi de soutenir des projets dans le domaine de la communication interne ou externe, et dans l'analyse de l'étude du marché.

Si vous aussi, cher apiculteur, chère apicultrice, vous souhaitez adhérer au programme labellisé miel d'or, veuillez svp. contacter le contrôleur de miel de votre section.

Avec ces avantages, les apiculteurs labellisés pourront dorénavant profiter pleinement du label d'or.